

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE DE MARIONNETTES
Du 17 Avril au 19 Avril 2023
ARRETE du 07 avril 2023 - N° 2023/018
-EXTRAIT DU REGISTRE-

Objet : Autorisation d'occupation du Domaine Public du 17 avril à 12 heures au 19 avril 2023 à 20 heures, place du 11 novembre

NOUS, Maire de la Commune de BON-ENCONTRE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1 et suivants,
VU l'Instruction Interministérielle sur la Circulation Routière,
VU le Code de la Route
VU la demande du Madame VELLY, domicilié 91C, avenue de la République 17130 MONTENDRE, en date du 3 Avril 2023.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le théâtre de marionnettes Guignol est autorisé à occuper le Domaine Public du 17 avril 12 heures, au 19 avril 2023, 20 heures.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits, sauf véhicules de secours, sur le lieu d'implantation du théâtre.

ARTICLE 3 : Pendant la durée de l'occupation, le périmètre sera sécurisé et matérialisé par le théâtre ambulant. Les règles de sécurité et d'accessibilité relative à l'utilisation du domaine public devront être respectées.

ARTICLE 4 : Cette occupation du domaine public entraîne des droits de places à hauteur de 10 Euros par jour, payable par chèque auprès de la collectivité, avant installation.

ARTICLE 5 : L'accès aux bornes incendie devra être respecté.

ARTICLE 6 : L'aire d'accueil du cirque devra impérativement être laissée dans un état de propreté conforme à celui de mise à disposition.

ARTICLE 7 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame la chef de service de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : L'accès peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BON-ENCONTRE, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Madame le Maire



Madame Le Maire

Laurence LAMY